

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

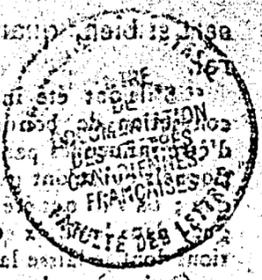
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L. Boissonault & Co

074
A 694

L'ARGUS, JOURNAL ELECTORIQUE.



OMNIA EXSEQUI DECET.

Vol. I.]

TROIS-RIVIERES, SAMEDI, LE 9 SEPTEMBRE, 1826.

[N. 3.]

IMPRIME ET PUBLIE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Royale.

Le Prix de la Souscription est de CINQ
Chelins, pour Trois Mois de publication,
outre les frais de Poste, payables dans le
cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...à..... Québec,
- Et chez Mr. F. Lemaitre, }
- Mr. Charles B. Pasteur, } Montreal,
- Et Mr. James Lane, }
- Mr. Louis Gonzague Nolin, ... L'Assomption,
- Mr. H. Olivier, Berthier,
- Mr. T. L. Chalon, Rivière du Loup,
- Mr. Jean Chaurette, Yamachiche,
- Mr. Louis Marcoux, Yamaska,
- Mr. Guillaume Smith, La Baie,
- Mr. Thomas Fortier, M. D., Gentilly,
- Mr. Pierre A. Dorion, Ste. Anne.

(POUR L'ARGUS)

Mr. l'Editeur,

Je suis un de ces hommes, n'en déplaise
à quelques uns, qui n'aiment pas qu'on
leur dise des injures, surtout lorsque pour
mieux faire sentir les épines, l'on a le soin
de jeter des fleurs, afin que les gens qui
ne s'en doutent pas, ne s'en fassent qu'une
blessure plus profonde. En effet on me
pardonna bien, ainsi qu'aux personnes de
mon goût, de me récrier un peu, lorsque je
m'aperçois de concert avec eux, qu'après
nous avoir traité de la pareille façon, l'on
porte l'outrage jusqu'au point de venir avec
assurance, réclamer comme chose due, les
suffrages d'un peuple grièvement attaqué,
insignement outragé. Ne faudrait-il pas
s'oublier, ne faudrait-il pas l'oublier, pour
souscrire aux injures qui nous ont été dites
publiquement, dans une gazette! — J'en
appelle au public, j'en appelle à la popu-
lation entière, et que l'on me dise, que
l'on me prouve que j'ai tort: ce ne sera
pas sans doute, par la lettre ou adresse que
j'ai vue dans votre dernier N.°, qui en
1824, après avoir été insérée dans le *Mon-
trcal Herald*, nous outragea dans la Gazette
de Québec, elle nous attaque de nouveau.
Droits! Justice! que devenez-vous! Mais
non, contemplons d'un œil tranquille ce
chef-d'œuvre de politique et d'érudition;
pesons ce docte écrit dans la balance de la
justice.

D'abord, l'on voudra bien se rappeler
que l'auteur de cette admirable lettre, Mr.
Ogden, étant membre et représentant alors

au Parlement la ville des Trois-Rivières
s'opposa en 1820 je crois, de concert avec
trois Messrs. qui avaient le bonheur de pen-
ser comme lui, aux mesures que prenait au
nom du pays, la Chambre d'assemblée,
pour empêcher que les Ministres que l'on
avait mal informés, ne se rendissent aux
instances d'un parti qui avait bien ses vues
pour faire opérer l'Union du Haut avec le
Bas-Canada, chose qui, je me flatte, sera
en tems et lieux, développée à la satisfac-
tion des intéressés, et peut être un peu
trop clairement pour certaines personnes.
L'on aura aussi occasion de connaître quel-
les furent les raisons de Mr. Ogden, pour
vouloir, par une motion, induire la Cham-
bre, à amalgamer ses idées avec celles de
la population du Bas-Canada; l'on verra
si un tel homme pouvait avoir en vue, le
bien des Canadiens et par conséquent le
bien de ses constituans! Qu'il suffise de
dire, c'est la vérité et pour s'en assurer il
ne s'agit que d'avoir recours aux journaux
de la chambre d'assemblée, trente-un mem-
bres, dans toutes et chacune des mesures
alors proposées, trente un membres amis
du bien général, amis du pays, étaient
contre l'union et en opposition à Messrs.
Ogden, Oldham et Garden.

Mr. Ogden contraint, quelques tems a-
près, par une mauvaise santé, de chercher
sur une terre étrangère, ce que le climat
de ce pays lui refusait (et en cela seul
nous nous joignons, à ce Monsieur, pour
prendre part à son affliction,) adressa aux
électeurs des Trois-Rivières, une lettre en
date du 20 août, 1823. Cette lettre, qui
renferme des remerciemens, des assurances
de dévouement, &c. nous sert à connaître
parfaitement, abstraction faite de la preuve
que nous en voyons dans les journaux de
la chambre d'assemblée, la doctrine que
ce Monsieur s'efforçait de propager alors.
En parlant de l'Union, Mr. O. s'exprimait
ainsi: —
"En appuyant l'innovation proposée dans les Gouvernemens des deux Provinces, j'ai été nu Messieurs par la conviction intime de son importance pour votre prospérité; et en même tems que j'avoue franchement que mon opinion sur le sujet demeure la même, qu'il me soit permis de vous assurer que je regarde la mesure, comme devant procurer des avantages incalculables à tout vrai Canadien."

L'on voit qu'il ne se cache pas de réité-
rer la certitude qu'il parait avoir que l'uni-
on aurait procuré à tout vrai Canadien,
comme il le dit, de très-grands avantages.
Ah! les grands avantages! pour tout vrai
Canadien! Ce Mr. se trompe, il aurait dû
dire pour le parti, ceux de détruire l'exis-
tance politique des Canadiens, qui, dans
l'esprit de Monsieur, ne sont pas sans doute
ses vrais Canadiens, comme la chose sera
démontrée au grand jour de liberté.
Chacun se rappelle qu'en 1824, l'electi-
on de cette ville eut lieu, que MM. Bor-

thelot et Ranvozé recueillirent en leur
faveur les suffrages, et que Mr. Ogden en
fut, comme il faut espérer qu'il en sera
encore une et pour la dernière fois qu'il
s'adressera à nous, pour les efforts sans
le succès.
A son retour de l'Europe, Mr. O. jugea
à propos d'adresser à ces mêmes électeurs,
la lettre que je publie à eu occasion de
lire dans votre dernier numéro. Je réfère
à cet érudit écrit, chacun de vos lecteurs,
afin de s'assurer si je leur ren impose, ou si
je leur dis la vérité, et que tous décident
si ce Mr. devait s'exprimer comme il l'a
fait. La première phrase démontre la vue
que l'intention de Mr. O. n'est pas de faire
des complimens bien gracieux aux citoyens
qui ont accordé leurs suffrages à Mr. Ran-
vozé et lui ont refusé leurs voix.

"Si vous eussiez atteint votre objet," dit-il
de sa phrase: Messieurs, ma conduite passée, comme
votre représentant, est une garantie que j'aurais con-
tinué à répondre à la confiance reposée en moi, avec
une vigilance et une fidélité scrupuleuse.
Non pas certes, il se trompe grandement,
si ce Mr. avait dit que sa conduite passée
aurait du être la garantie qu'il aurait ré-
pondu à la confiance reposée en lui, à la
bonne heure, mais il faut avouer que les
garanties dans le cas actuel, retirent peu
d'avantages des assurances du garant.

" Vos concitoyens," continue-t-il, "ont cepen-
dant jugé à propos de ne pas avoir égard aux services
de dix années, et la relation par laquelle nous avons
été jusqu'ici liés est maintenant dissoute."
Ah! vraiment, c'est dommage que nous
ayons perdu les avantages inestimables
d'une liaison politique semblable! Ah!
Messieurs les électeurs que vont devenir
vos intérêts! Qu'allez-vous devenir vous-
mêmes! Comment surtout exprimerez
vous votre reconnaissance envers celui qui
voudrait vous forcer à élire un citoyen
d'une autre ville et qui vous fait le beau
compliment de vous croire trop simples,
pour vous représenter vous-mêmes par le
canal d'un citoyen des Trois-Rivières!
Si Mr. Ogden a rendu des services ou
plutôt s'il a fait du bien aux Trois-Rivières,
il n'a fait que son devoir; il s'y était
engagé, ce serait avoir obligation à un
homme de n'avoir pas opéré le mal, que
de s'exhaler sur des actions au point de
franchir les bornes de la satisfaction. Mais
Mr. O., car voilà le grand point, a-t-il été
l'interprète fidèle des volontés du peuple,
en faisant tous ses efforts pour faire unir
le Haut et le Bas-Canada? Non. Voilà
pourquoi, tout en reconnaissant qu'il a
peut-être, sous d'autres rapports, fait ce à
quoi il était obligé, s'y étant formellement
engagé, les citoyens de cette ville qui sa-
vent ressentir l'injure qu'on leur a faite et
le mal qu'on a voulu leur faire, refusent de
se faire représenter par un homme qui les

sert si bien, quand il s'agit du bien général.

"S'ils ont été induits à rompre le lien par une conviction de bonne foi qu'il n'était plus à propos d'être influencés par ces principes loyaux et constitutionnels qui m'ont guidé jusqu'ici dans la vie publique ; ou s'ils ont été les dupes des artifices de l'intrigue, dans le choix qu'ils ont fait ; ce sont des questions dont je laisse la solution à d'autres."

Oui sans doute les Citoyens des Trois-Rivières, ont de la bonne foi, n'en déplaise à Mr. Ogden qui par la manière incertaine dont il s'exprime, feint de laisser à d'autres la solution d'un prétendu problème qui n'en est pas un pour lui. La solution dans l'esprit de ce Monsieur, était que les électeurs s'étaient laissés induire en erreur et étaient les victimes de l'intrigue. Avalez, Messieurs les Citoyens!

"Ma conscience me rendant témoignage que je n'ai jamais perdu de vue les intérêts de cette ville, tant qu'il m'ont été confiés, et l'attention vigilante avec laquelle je les ai avancés, est attestée par des faits qui frappent tous les jours les yeux de ses habitans ; je me retire de la scène où j'ai été si longtemps, acteur sans avoir l'âme troublée par aucun reproche intérieur."

Il les a perdu de vue les intérêts de cette ville, puisqu'en voulant faire adopter un plan d'union, il savait que la majorité des habitans du pays s'y opposait, il en connaissait les raisons, et ainsi en suivant avec tant de chaleur, une mesure qui devait être préjudiciable au pays, ce Mr. aurait nu aux Trois-Rivières.

L'on se plaît à répéter à chaque instant par des faits qui frappent tous les jours les yeux de ses habitans. Eh ! vraiment l'on serait porté à croire, si l'on ne savait pas le contraire, que ce Mr. a voté tout seul et fait seul ces édifices ; sans doute que s'il ne s'en était jamais mêlé, personne de cet endroit n'aurait eu le bon sens d'en faire autant. . . . Qu'en dites-vous, Citoyens?

Mr. O. se retire de la scène, dit-il, sans avoir l'âme troublée par aucun reproche intérieur, mais dira-t-il que ses oreilles ne sont troublées par aucun reproche extérieur ?

"Moi je n'ai pas été inconséquent," nous dit-il, "mes principes politiques n'ont subi aucun changement ; je ne les ai pas troqués contre des doctrines d'invention nouvelle, qui ne peuvent être adoptées dans la pratique sans renverser la constitution du pays."

Jusqu'à quel tems Mr. Ogden a-t-il toujours été si conséquent ? Est-ce que (je suis fâché d'y revenir) l'union des Provinces n'était pas une invention nouvelle ? et cependant il a fort bien troqué comme il le dit, ses anciens principes pour adopter ces nouveaux ; appelle-t-on cela conséquence ou inconséquence ? Mais il paraît que ce Mr. avait été trop inconséquent, il voudrait sans doute être conséquent avec ses anciens principes de conséquence, et que fait-il ? Il vous assure, y croira qui voudra, qu'il a regret de son péché et qu'il ne voterait pas pour l'Union, s'il en était encore question. Ah ! vraiment c'est pour le coup, une inconséquence que d'agir de la sorte, au point que plusieurs des partisans de Mr. O. qui désirent de tout leur cœur, cette belle union, sont assez mécontents de l'abjuration de leur Coryphée. Pour qui donc, Mr. O. nous prend-il ? Pour des ignorans, des imprudens comme il le dit dans sa motion en la Chambre d'Assemblée (voyez les journaux) qui sera dévoilée, parceque nous étions assez simples que ne pas penser avec Mr. O. que l'union nous aurait procuré de grands avantages. Qu'on se rappelle que si l'on est obligé de pardonner à ceux qui ont une

véritable contrition, leurs anciens péchés, personne n'est tenue de s'exposer une seconde fois à se faire maltraiter. L'on doit pardonner des coups baton, mais je ne vois aucune nécessité de dire tacitement à un homme, j'espère que vous ne m'en donnerez plus, mais cependant voici un rondin et si pur la suite l'idée vous en vient, vous me ferez encore ce que je vous ai pardonné et il faudra que je les endure. Je prie le lecteur de me passer cette comparaison triviale.

"Si les Electeurs," de ce bourg "continue Mr. O., sont à l'abri du reproche de vacillation, est une question que je ne suis pas disposé à discuter ; les faits parlent d'eux-mêmes ; et dans l'occasion présente, leur nature est peut-être trop peu équivoque, pour qu'ils aient besoin de commentaire."

Voyez, Messieurs les Electeurs, comme l'on vous traite, vous êtes des girouettes, vous dit ce Mr. bien poliment. Il n'est pas disposé à discuter si vous avez changé comme le vent, et cependant il vous dit que les faits parlent d'eux-mêmes, et sont d'une nature peu équivoque. Après cela, vous l'élirez !

"Il paraît assez clairement qu'il ne saurait y avoir un meilleur indice de la pureté des principes politiques dans un peuple que le caractère de ceux qu'il députe au corps chargé des fonctions importantes de la législation. Si cette pierre de touche est appliquée aux Electeurs des Trois-Rivières, il résulte qu'ils sont identifiés avec mon successeur, leur concitoyen ! Ils louent son intégrité, et se réjouissent de la réputation sans tache de leur nouveau député. Comme l'issue de la dernière élection démontre sa valeur morale, et son aptitude supérieure pour la place qui lui est assignée, il est à regretter qu'on ait laissé ses vertus publiques et privées languir jusqu'ici dans l'obscurité, et qu'on lui ait si longtems refusé injustement l'occasion, de dévouer au bien de son pays, ces talens éminens et ces principes purs que l'on reconnaît maintenant être, et qui, sans doute, sont en effet, des traits marquans de son caractère."

C'est là où l'on voit avec quelle générosité d'âme Mr. Ogden agit. Lorsque l'on en est rendu à attaquer ouvertement un homme que la ville avait choisi, en soulignant les mots, leur concitoyen, intégrité, sans tache et qu'on ajoute que l'on juge les Electeurs par leur Représentant avec lequel ils s'identifient, comme le dit Mr. O., c'est traiter tous ceux qui ont refusé de l'élire il y a deux ans, comme il entend traiter celui dont il ne nous appartient pas de remuer les cendres. Quels agréables complimens, généreux citoyens ! Avouons qu'il parle un peu trop ce Mr. Ogden.

Quant aux regrets qu'il feint de ressentir sur l'obscurité dans laquelle les citoyens des Trois-Rivières, avaient laissé Mr. Ravozyé, ils sont comme le reste. Qu'il me soit permis en passant de dire à Mr. O. que lorsqu'on se hazarde à parler des talens d'autrui par comparaison avec les siens, il ne convient à personne de

Se présenter en bonne compagnie Sans y mener la modestie.

Enfin, Mr. Ogden finit en disant : — "A ceux d'entre vous, Messieurs, qui m'ont constamment soutenu, &c.

Oui, sans doute, il s'adresse avec politesse à ceux qui l'ont toujours soutenu, après avoir traité si cavalièrement ceux dont il ne devrait jamais réclamer les suffrages. Que ses partisans lui accordent leur appui, c'est leur affaire, ils en verront les conséquences. Mais que nous qui avons toutes les raisons du monde de nous refuser à une pareille démarche, nous lui accordions ce que nous avons de plus cher, notre liberté politique, s'est ce que jamais l'on ne verra, tant que les Electeurs qui l'opposent se sentiront couler une goutte de sang dans les veines.

Je suis Monsieur,
Votre Serviteur,
VINDEK.

Comme je suis le dernier des hommes qui voudrais me permettre de me servir du nom de Mr. Ogden ou de qui que ce soit dans une Gazette, en me couvrant d'un ANONYME, je suis bien aise d'informer ce Monsieur, que si pour sa propre satisfaction il désire connaître mon nom, il lui sera facile de le faire, en s'adressant à Mr. Duvernay, que j'autorise à cet effet. Mr. O. doit être convaincu que lorsqu'on se livre tout vif au public par une lettre, l'on doit s'attendre à être commenté. Si j'ai erré qu'on me le fasse voir, mais jusqu'alors, je serai d'opinion que toutes mes remarques découlent de la vérité. Toujours est il certain, que le but de ce commentaire n'est pas de diriger le moindre trait contre Mr. Ogden, sous le rapport de son caractère privé dont il n'est pas question ici, mais de montrer au public que dans sa vie politique, Mr. Ogden s'est conduit de manière à se mériter les reproches que vient de lui faire comme beaucoup d'autres,

VINDEK.

AU REDACTEUR DE L'ARGUS.

MONSIEUR,

N'ALLEZ pas croire que je suis Ogdéniste ou Dumouliniste, mais au moins faites moi le plaisir de me considérer comme un des grands amis de la vérité, et un des grands ennemis du mensonge, de la calomnie, des faux bruits, &c. C'est pour cette raison là, que je suis indigné de voir combien l'on profite de ce moment d'agitation, pour dire des injures en arrière des gens, autant qu'on le peut. Me croirez vous, quand je vous dirai que l'on en est rendu au point de répandre le bruit que si Mr. celui-ci est élu, il fera distribuer du lard de la farine, &c. que si celui-là l'est, il fera ça ? Pour qui donc prend-on nos candidats ? Croit-on qu'ils seraient assez imprudens que de se hazarder à vouloir faire voter les gens, en leur promettant un petit ou même un gros morceau de lard, une livre de farine ? Non ce serait un bon moyen d'insulter les Electeurs que de leur faire de pareilles promesses, ce serait les prendre pour de la canaille ! Pour moi, je n'y ajoute aucune FOI.

Mr. l'Editeur,

JE n'entends pas dire que Mr. Ogden lui-même s'est permis les réflexions dont je vais vous parler, il est trop gentilhomme pour cela, mais il y a parmi ses gens une TÊTE DE BOULE qui a eu la bêtise, d'aller dans des maisons et de dire aux Electeurs, "Ne votez pas pour Mr. Dumoulin car nous avons tous les Messieurs de votre côté, et Mr. Dumoulin, n'a pour lui que la canaille. Ah misérables ! Ceux d'entre vous qui dites cela, il faut que vous soyez de cette trempe là.

Un brave honnête homme.

L'ARGUS.

SAMEDI, LE 9 SEPTEMBRE, 1826.

Voici la dernière fois que nous avons occasion de nous exprimer publiquement, avant l'élection de Mardi prochain, et nous n'aurions pu le faire, si nous n'avions pas cru devoir publier une feuille aujourd'hui.

Il serait difficile de donner une idée de l'état d'effervescence dans lequel sont tous les esprits, à l'approche de l'élection qui sera suivant les apparences, l'une des plus vives, des plus animées et des plus intéressantes que l'on ait vues dans ce pays. Les partis sont forts et puissants, excités par des intérêts opposés, nourrissant un feu que des vens contraires alimentent, en voilà assez pour rendre bien chaude cette journée de liberté. Cependant, nous nous flattons que l'importance de de cette réunion d'hommes libres, frappera les esprits au point de les ramener à la raison, que la grandeur des intérêts de chacun suffira pour engager tous les citoyens à se comporter avec modération, politesse et décence.

Des hommes qui aspirent à se nommer librement un Représentant, doivent se rappeler que la force et la violence seraient plus que jamais hors de saison. Il serait honteux à des Sujets qui se glorifient de leur liberté de voter, de vouloir et d'essayer par des menaces ou des coups de violence, à induire leurs concitoyens à se départir du privilège dont tous jouissent en commun. Qu'y a-t-il en effet de plus grossier et de plus insupportable, que de voir des gens écumans de rage, montrer continuellement les dents, comme des tigres qui veulent s'élancer sur vous, pour vous mettre en pièces? Qu'y a-t-il de plus illibéral que la conduite de certaines gens, qui souvent ne comprenant rien à d'excellentes raisons offertes d'un côté ou de l'autre, se permettent, au grand scandale des assistants d'interrompre au milieu d'un discours, des personnes qui élèvent la voix publiquement pour maintenir leurs droits, de quelque côté que ce soit.

Loin de nous, Citoyens, de telles actions, loin de nous de tels actes qui se ressentent de l'éloignement de la civilisation à laquelle nous sommes parvenus. Que chacun soit ferme, inébranlable, cela doit être; mais que personne ne se montre l'ennemi du bon ordre et le destructeur des principes de libéralité qui doivent caractériser chacun des électeurs. C'est le plus beau jour pour des sujets qui connaissent le prix de leur liberté; ce serait pour eux un jour de deshonneur, s'ils s'oubliaient au point d'enterrer l'éclat par des actes de brutalité.

Puissions-nous, dans notre prochain N^o annoncer au pays entier, que les Citoyens des Trois-Rivières, se sont conduits avec cette libéralité qui doit accompagner, dans toutes leurs démarches, ceux qui se rangeront sous la bannière de la liberté.

Il est à présumer que l'Élection durera au moins deux jours.

Nous avons appris que quelques partisans de Mr. OGDEN, ont donné pour prétexte de leur silence, qu'ils n'osaient nous adresser leurs écrits, appréhendant que nous refusassions de les publier. Nous prions ces Messieurs de ne plus se permettre des observations de la sorte, bien dignes de l'illibéralité de ceux qui

les ont faites. Dans notre Prospectus auquel nous les référons, nous nous sommes engagés spécialement à recevoir toutes les communications qui nous viendraient, pourvu qu'elles n'attaquassent jamais le caractère moral. Bien loin de vouloir refuser leurs écrits, nous serions bien aises de les insérer, et nous sommes autorisés par ceux qui ont déjà fait part au public, de leurs remarques, dans notre feuille, de dire qu'ils désirent ardemment qu'on leur réponde, afin d'avoir l'avantage de répliquer, autrement ils seront portés à croire que leurs antagonistes ont, pour observer le silence, de toutes autres raisons que celles aux quelles nous avons fait allusion plus haut.

(COMMUNICATION.)

Mr. l'IMPRIMEUR,

Je ne suis pas instruit, mais Dieu merci, j'ai du cœur, je ne suis pas un lâche, ni un homme qui tourne comme le Cocq de la Paroisse.

Comment donc pourrai-je écouter des gens qui viennent nous tourmenter pour voter, des gens qui, il y a quelques tems, étaient comme des engrais pour un parti et qui à présent, je ne sais pour quelles raisons, prêchent tout le contraire de ce qu'ils nous ont dit, il y a quinze jours. J'aime les gens moi, qui sont assez braves pour ne jamais se laisser mener par le bout du nez, et qui ne connaissent d'autre influence que les bonnes raisons. Ainsi vous voyez que si j'étais de cette COMPAGNIE DE GIRONNETTES, je ne serais pas avec moi-même consentant, ni digne d'être appelé

LA TUQUE.

(POUR L'ARGUS.)



Mr. l'ÉDITEUR,

DEUX hommes que je rencontrai ces jours derniers, à la campagne, tinrent en ma présence, la conversation suivante, que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro.

L'un d'eux qui s'appellait Jean Batiste, dit à l'autre. Hé bien! mon ami Pierrot, voilà une Election aux Trois-Rivières, qui va, à ce qu'il paraît, être bien chaude, car il se présente un Monsieur Étranger, chaud partisan de l'union, et un autre Monsieur Canadien, fortement opposé au premier.

Comment, lui dit son ami Pierrot, que veut dire cette union des Provinces? Qu'est ce que cela nous aurait fait?—Est-ce que vous ignorez à quoi tendait cette démarche.—Je n'y entends rien. Expliquez-moi je vous prie cela. En deux mots: l'Union, telle que proposée alors, tendait à abolir la langue française, la seule en usage par les neuf dixièmes ou à peu près de la population du Bas-Canada, et par ce fameux bill d'Union, on devait commencer cette année même (1826) à ne parler qu'Anglais dans les Cours de Justice et dans la Chambre d'assemblée. Certes répondit Pierrot, cela n'aurait pas été commode pour nous qui n'entendons pas un mot d'anglais.—Une autre conséquence, était la ruine de l'existence politique des Canadiens.

Le nombre des Anglais dans la Chambre aurait été, de beaucoup, le plus grand, vu que

le Haut Canada n'aurait envoyé aucun membre qui ne fût Anglais, Écossais, ou Américain, en sorte que ces Messieurs, pour la plupart anti-Canadiens, formant majorité dans la Chambre, auraient fait les loix qu'il leur rauraient plu de faire.

Vous ignorez peut-être, mon ami, que ces Messieurs Unionnaires ont été chercher des signatures au delà des lignes, pour avoir majorité contre nous? Vous devez aussi vous rappeler, que nous avons été obligés d'envoyer des Agens en Angleterre, pour présenter nos requêtes aux pieds du trône, et qu'il a fallu souscrire une somme considérable pour défrayer les dépenses de ces agens, qui ont eux-mêmes fait les plus grands sacrifices pour soutenir nos droits.

Certes, dit alors Pierrot, cet homme là, ne devrait pas être élu. Car loin de nous représenter, et de remplir nos vœux, il a fait tout le contraire.

Rien de plus vrai. On voit en effet dans les journaux de la Chambre, que ce Monsieur a fait des motions dans lesquelles il dit qu'un membre du parlement peut brusquer les intentions de ses constituans quand il est persuadé que la mesure proposée peut produire des effets salutaires.

Mais on m'a dit aussi que ce Monsieur est soldé par le gouvernement; et qu'il reçoit £200 de paye fixe. De plus ses honoraires quand il agit au nom de la couronne.—Ah! dans ce cas, il est bien dangereux de l'élire, car on ne peut servir deux maîtres à la fois.

Une autre raison bien forte, c'est que ce Monsieur ne réside pas dans la ville. Il serait honteux pour eux d'être obligés d'emprunter un étranger pour les représenter; la conclusion serait bien aisée à tirer; c'est que cette ville ne posséderait pas un Citoyen capable de veiller d'une manière particulière, à leurs intérêts les plus sacrés.

L'HOMME LIBRE.

Mr. l'Éditeur de l'Argus,

Vous me croirez si vous voulez, vous l'avez en belle, mais au moins écoutez moi un petit moment. Je ne vous dis pas pour qui je voterai, car j'en surprendrai peut-être plusieurs. Il y a quelques jours j'étais bien tranquille chez moi à fumer ma pipe au coin du feu. Fatigué d'avoir travaillé comme un bon diable toute la journée, trop pauvre pour m'acheter un verre de rum qui m'aurait pas mal ralistolé, je me lamentais sur mon triste sort, lorsque tout à coup j'entends frapper à grands coups dans ma porte. Qui est là m'écriai-je.—Friend, me dit-on. Que le diable vous emporte.—Ouvrez.—Ouvrez.—J'ouvre et je sens entrer (car n'ayant pas de chandelle, je ne pouvais voir) un homme qui me demande si je veux voter pour Mr. *** —Oh non! Tiens mon ami, buvons toujours un coup. Il tire de son habit une bouteille que nous eumes l'honneur de mettre à sec en peu de tems, il me donna trente sols pour avoir de la chandelle, et me dit en partant que tout ça n'était pas pour l'élection, mais de ne pas oublier de voter pour les gens généreux.

Comment appelle-t-on ça Mr. l'Éditeur, des gens indignes d'être soutenus par MOI.

Mr. Le Rédacteur,

Deux personnages assez mal vêtus s'entretenaient avec un peu de chaleur, au coin d'une rue, il y a quelques jours. Il me vint en tête de prêter l'oreille.—Je voterais bien pour Mr. *** disait l'un, mais comment veux-tu, depuis une semaine je reçois quatre livres de viande.—Ah misérable tu te laisses gagner!—Dam, je suis pauvre et il y a des gros Messieurs qui sont si généreux, comment leur manquer de parole?—Ah! mon Dieu, il n'y a pas de difficulté, la loi défend de se vendre, ainsi tu te trouveras conforme à la loi, je ne vois pas grand mal à cela.—Tout de bon! eh bien, puis qu'il en est ainsi on ne dira pas de moi, qu'on m'a gagné avec quatre livres de viande, et je n'aurai pas un affront au Poil.

Je laissai mes interlocuteurs, et je vous laisse aussi en me souscrivant, UN AUDITEUR.

(POUR L'ARGUS.)

Mr. Le Rédacteur,

AYANT assisté à une assemblée tenue hier à la maison occupée par Mme. Johnson. je vais publier, pour l'avantage de ceux qui étaient absens, les discussions qui ont eu lieu:—

D'abord M. Ogden a essayé dans un long discours prononcé avec toute la chaleur possible, de se disculper d'une accusation portée contre lui, savoir: qu'il est comptable, à la Province d'une somme de plusieurs mille louis. Ce Monsieur, pour faire voir qu'on a eu tort de le dire comptable à la province, s'est appuyé sur l'autorité des journaux de la Chambre de 1823 et a ensuite exhibé une lettre du Secrétaire Cochrane, qui tendait plutôt à éblouir certaines personnes présentes, qu'à faire preuve en faveur de celui à qui elle était adressée. Car que dit cette lettre? "Qu'après avoir fait des recherches dans les papiers, il a été trouvé des comptes par lesquels il paraît que M. Ogden serait en effet quitte envers la province." Mais remarquez bien, lecteurs, que les comptes mentionnés dans la lettre, sont de même date que ceux insérés dans le journal de la Chambre de l'année 1823, et que c'est une partie de ces comptes mêmes, que les Commissaires ont refusé d'accepter dans le tout, parce qu'ils n'étaient pas corrects. La lettre en question ne fait nulle mention que M. O. ait réglé ses comptes depuis le 21 Mars, 1825, tems auquel son Excellence le Gouverneur-en-chef mit devant la Chambre une liste des personnes, qui ayant eu des argens publics entre les mains n'en avaient pas rendu compte, et parmi lesquelles M. Ogden se trouve comptable pour la somme de £7282 - 4 - 6d. Que M. O. nous montre une preuve qu'il a réglé ses comptes depuis cette date (21 Janvier 1825) et nous sommes satisfaits sur ce point, pourvu qu'en même tems il nous fasse voir qu'on lui a donné crédit pour les £15 qu'il charge pour frais de papeterie, pour £30 de Mr. P. Bureau, et la somme de £100 qu'il charge pour sa commission, à laquelle somme Mr. N. B. Doucet devait avoir part comme trésorier et secrétaire avant lui.

Ceci, lecteurs, est pour vous prouver que nous n'avons pas eu tort, et que ce n'est pas un tour d'Élection qu'on a voulu jouer à M. Ogden, en disant qu'il était comptable à la Province pour la somme sus-mentionnée.

J'ai été porté à publier ces remarques, par la raison que plusieurs personnes présentes à l'assemblée d'hier croient que M. O. s'est si amplement disculpé de cette accusation, que le blâme rejallit sur ceux qui en avaient ouvert la bouche. Ce qui les a sans doute porté à le croire, c'est que personne n'a eu l'illibéralité de l'interrompre dans sa longue harangue; qu'on se rappelle la réplique qui lui a été faite, et ensuite que l'on juge.

Nous aurions quelques observations à faire sur la conduite grossière et peu libérale (comme par exemple d'avoir sifflé) de quelques uns du parti de Mr. Ogden, mais comme ces individus ne méritent pas notre attention, nous n'en dirons rien de plus.

Nous ne prétendons pas taxer M. O. de s'être approprié les argens en question,

nous le croyons trop honnête homme pour en agir ainsi; mais nous sommes d'opinion, que ce n'était pas un tour d'Élection; au contraire que c'était une matière de droit, que de nous être permis de mentionner, ce que le journal de la Chambre d'Assemblée de 1825 contient.

OBSERVATOR.

Trois-Rivières, 6 Sept. 1826.

(COMMUNICATION.)

M. l'Éditeur,

Le jour signalé auquel notre indépendance de sentimens doit se montrer, approche avec rapidité. Tout le monde connaît le droit précieux dont chacun jouit, sous notre libre et heureuse constitution. Cette liberté de faire et d'agir comme bon semble, à chaque individu, doit être fondée sur des motifs équitables; et j'ai trop de confiance dans les lumières et les bonnes intentions des Electeurs pour vouloir leur dicter quelque chose à ce sujet. Car je suis persuadé que leur jugement leur a fait discerner les motifs qui doivent les faire agir dans cette Election,

En effet, tout le monde sait qu'un représentant est une personne de confiance, choisie par les citoyens d'une place pour les représenter, tous et chacun d'eux, dans le Parlement; c'est à-dire, une personne, qui doit faire tout ce qui est en son pouvoir, pour soutenir les intérêts de la Province, et en particulier, ceux de ses constituans. On sait que des deux candidats qui sollicitent nos suffrages, l'un s'est montré partisan outré d'une mesure qui devait inévitablement causer la ruine politique de la majeure partie des habitans du Bas-Canada, si malheureusement cette mesure eût été adoptée. Il est de plus un Officier public, et l'expérience journalière nous prouve qu'une personne qui dépend du gouvernement ne peut nullement s'opposer aux vues du ministère: celui qui a déjà fait un pas vers le pouvoir, veut en faire un autre, et l'ambition de l'homme n'a pas de bornes.

"Pouvez-vous dans ce moment, compatriotes, oublier les menaces qu'on vous a faites? J'ose me flatter que non; et j'espère que nous nous joindrons tous pour soutenir notre cause commune. N'imitons pas ces gens, qui suivent aveuglement et par crainte les vues d'un homme qui, en prétendant faire pour le mieux, nous a exposé à perdre nos droits politiques."

"Si quelqu'un de vous a eu la faiblesse de se laisser emporter par un esprit de parti, qu'il reconnaisse son erreur, et la désavoue en se joignant au nombre de ceux qui ne désirent que le bien public."

L'Ami de la Justice.

— 7 Septembre, 1826.

AVERTISSEMENTS.

A V I S.

L. E. Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne, seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

To the Free and Independent Electors of the Borough of Three-Rivers,

GENTLEMEN,

The recent death of Mr. Ranvozyé, having deprived you of your parliamentary representative, an opportunity is afforded me to seek the distinguished honor of representing you.

In offering myself as a candidate for so high a trust, I beg leave to assure you that should I have the good fortune to be the object of your choice, my unremitting exertions shall be used to promote your advantage, and to advance the general interests of the Province.

I have the honor to be,

GENTLEMEN,

Your most Obedient,

Humble Servant.

CHARLES R. OGDEN.

Three-Rivers, 15 August, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs de la Ville des Trois-Rivières.

MESSIEURS,

SOLLICITE par un grand nombre de citoyens respectables d'entre vous, à offrir mes services, à l'élection qui doit avoir prochainement lieu pour le choix d'un membre pour vous représenter en Parlement; je croirais manquer au devoir d'un citoyen indépendant, en me refusant de rencontrer vos généreuses intentions. L'étroite liaison qui existe entre vos intérêts et les miens, est ce me semble la plus ample justification de la pureté de mes intentions et du désintéressement de mes vues. Je ne suis mû, Messieurs, que par le désir de vous être utile, à vous et à cette Province en général; pour lequel but, je considère les sacrifices qu'il me faudra faire, comme plus que contrebancés par le seul honneur d'avoir été l'objet de votre confiance. J'ose donc espérer que vous voudrez bien m'honorer de vos suffrages, et soyez convaincus que cela ne s'effacera jamais d'un cœur reconnaissant.

Je suis, Messieurs,

Avec la plus profonde estime,

Votre dévoué Serviteur.

P. B. DUMOULIN.

Trois-Rivières, 14 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs du Bourg des Trois-Rivières.

MESSIEURS,

LA mort récente de Mr. Ranvozyé, vous ayant privé de votre Représentant en Parlement, me présente l'occasion de rechercher l'honneur distingué de vous représenter.

En m'offrant comme candidat pour solliciter cette haute marque de votre confiance, je vous prie de croire que si j'ai le bonheur de devenir l'objet de votre choix, mes efforts seront dirigés vers votre avantage particulier aussi bien qu'à promouvoir les intérêts généraux de la Province.

J'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-humble et

Tres-Obéissant Serviteur.

CHARLES R. OGDEN.

Trois-Rivières, 15 Août, 1826.

M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons-Bateaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser, de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet. Il espère, par son activité, et le soins qu'il portera, aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique. Trois-Rivières, 29 Août, 1826.